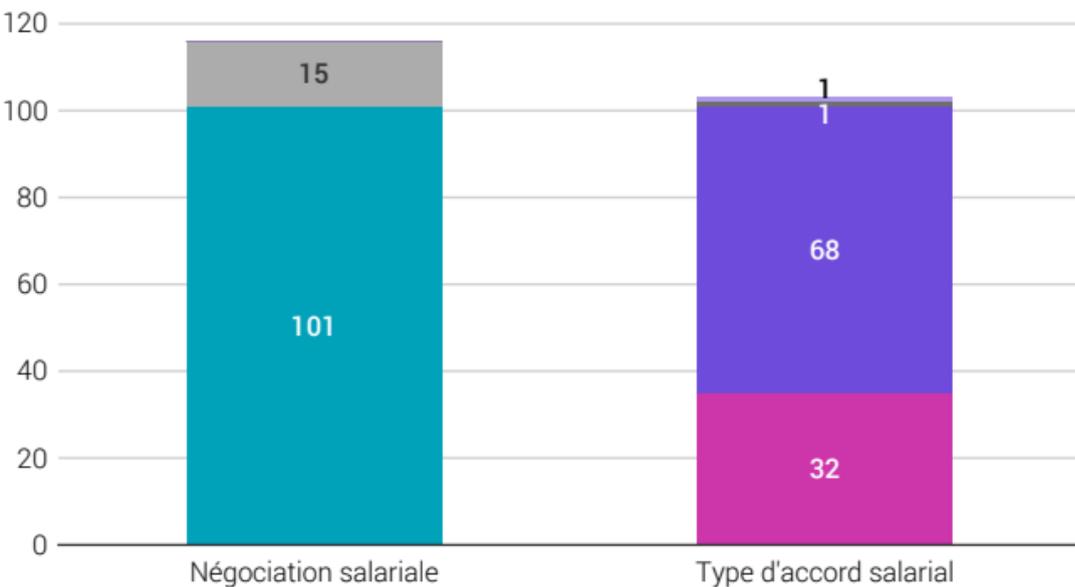
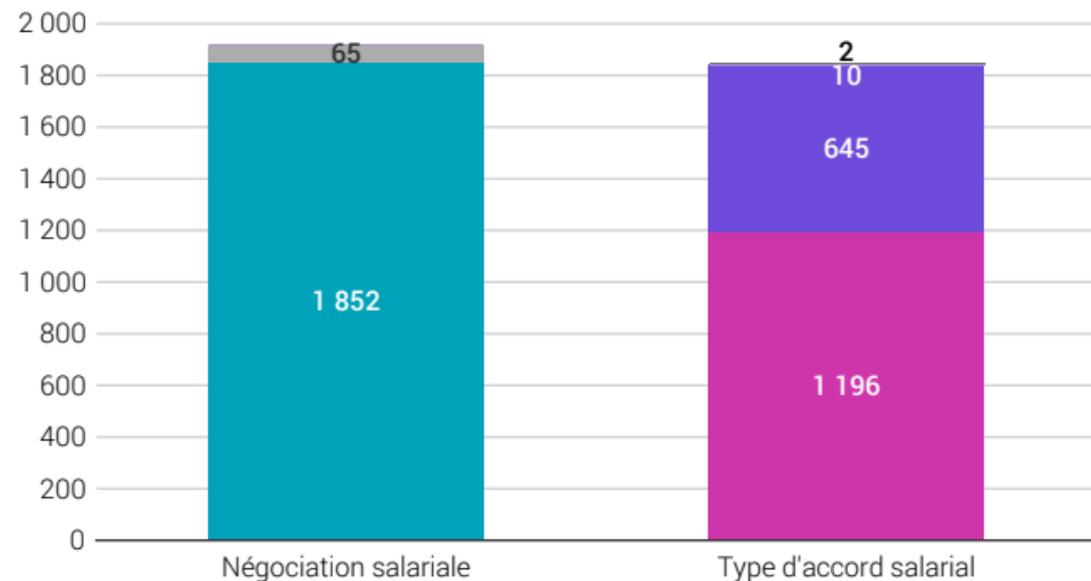


Conventions collectives de travail (CCT)¹ selon le résultat des négociations salariales pour 2023

Nombre de CCT



Personnes salariées assujetties, en milliers



■ Négociation salariale
 ■ Pas de négociation salariale
 ■ Accord sur les salaires minimaux²
■ Accord sur les salaires effectifs et minimaux²
■ Pas d'accord salarial

¹ Conventions collectives de travail contenant des dispositions normatives et concernant au moins 1 500 personnes

² Y compris les CCT dans lesquelles des salaires minimaux sont fixés pour la première fois ou sont modifiés dans leur composition (adaptation des salaires minimaux non calculable)